

DÉBATS

« Le bitcoin devient un danger pour le système monétaire et financier et pour les citoyens »

TRIBUNE

Nicolas Dufrêne

Economiste

Jean-Michel Servet

Economiste

En matière d'alternative monétaire, la valeur ajoutée de cette cryptomonnaie par rapport aux moyens de paiement existants est nulle, analysent les économistes Nicolas Dufrêne et Jean-Michel Servet dans une tribune au « Monde ».

Publié aujourd'hui à 11h58, mis à jour à 11h59 | Lecture 5 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. L'histoire monétaire est traversée d'expérimentations, d'évolutions et... de retours en arrière. Cachées sous des habits techniques, certaines « innovations » constituent en réalité de dangereuses régressions. Ce fut le cas, par exemple, du Coinage Act de 1873 aux Etats-Unis. Cette loi entérina l'abandon du bimétallisme en restreignant l'usage monétaire de l'argent au seul profit de l'or, soi-disant afin de protéger la valeur de la monnaie. Il en résulta une réduction de la masse monétaire et une grande dépression économique. Aujourd'hui, un nouveau danger nous guette : la fascination pour le bitcoin, qualifié d'« *or numérique* ».

Car si l'or est définitivement une « *relique barbare* », selon l'expression de John Maynard Keynes (1883-1946) – le métal jaune n'exerce plus aujourd'hui qu'un rôle de réserve de valeur –, sa version 2.0 n'est certes pas plus utile, mais elle est bien plus dangereuse. Le bitcoin a certes joué un rôle-clé dans l'essor de la blockchain, ce système numérique de certification et de sécurisation des échanges, mais celui-ci se développe aujourd'hui sans lui. Ceci mis à part, il devient un danger pour le système monétaire, financier et même pour l'égalité entre les citoyens.

Lire la chronique de Stéphane Lauer : [« Le bitcoin rappelle que la confiance dans la monnaie n'est pas immuable »](#)

Rappelons d'abord qu'en douze ans d'existence, soit une durée infinie à l'ère du numérique, il ne sert toujours qu'à un nombre infime de transactions non spéculatives. En 1945, dans le Berlin ruiné d'après-guerre, la cigarette n'avait pas mis deux semaines à s'étendre à quasiment toutes les transactions possibles. Le bitcoin ne finance rien d'économiquement et socialement utile et ne permet aucune création monétaire concertée pour un but précis (tel que le financement des dépenses de la transition écologique).

Contrairement aux grands systèmes de paiement comme Visa ou Mastercard, son interface technique est de toute façon incapable de gérer plusieurs centaines de milliers de transactions de manière simultanée. S'il se voulait monnaie, le bitcoin a donc clairement échoué. Et il ne peut l'être, du fait des

fluctuations erratiques de son cours. En matière d'alternative monétaire, la valeur ajoutée du bitcoin par rapport à l'existant est nulle.

Fragmentation fiscale et marchande

Le bitcoin servirait-il, au moins, d'outil de lutte contre l'affaiblissement de la monnaie, provoquée par une création monétaire excessive ? C'est là un joli paradoxe : cet actif spéculatif, vivant essentiellement des politiques expansionnistes des banques centrales, serait anti-inflationniste. Or il ne doit la croissance de son cours qu'à sa capacité à détourner des centaines de milliards d'euros de l'économie réelle pour des motifs spéculatifs. Il participe donc de l'inflation des produits financiers, et il est déflationniste pour l'économie réelle : c'est la pire configuration possible pour un développement économique sain. Selon Chainalysis, près de 98,7 % des transactions en bitcoin se font pour un motif de spéculation et non de transaction.

Par ailleurs, le bitcoin et sa plus petite subdivision, le satoshi, représentent déjà plus de 2,1 millions de milliards d'unités monétaires potentielles. La subdivision apparaît ainsi comme un outil nécessaire pour concilier l'image marketing (fausse) de rareté et l'accessibilité au plus grand nombre, sans quoi la spéculation serait moins massive. Il n'est en aucun cas un rempart contre une quelconque inflation.

Lire aussi | [Le bitcoin, cryptomonnaie du crime ou de la liberté](#)

Le bitcoin serait-il alors plus égalitaire et plus transparent ? Tout au contraire, puisque 2 % des comptes contrôlent 95 % de tous les bitcoins. Certains s'y sont enrichis et beaucoup y ont perdu. Ces derniers peuvent-ils réclamer une indemnisation ? Certainement pas. Le bitcoin n'a pas de numéro de téléphone, ni d'assurance, ni de garantie privée ou publique. Dans un monde qui doit absolument opérer sa conversion vers plus de transparence, de traçabilité et de contrôle des transactions financières, comme l'ont à nouveau démontré les « [Pandora Papers](#) », pourquoi autoriser ce type d'actifs anonymes, non contrôlés, la plupart du temps non déclarés (malgré de faibles et vagues obligations à le faire) ?

Le bitcoin permet-il une meilleure configuration monétaire ? Non. Au contraire, nous risquons de voir se fragmenter notre espace fiscal et marchand, dans un monde où la règle ne sera plus la même pour tous. Dans le budget 2022, on découvre avec effarement que certains élus souhaitent que ceux qui paient en crypto-actifs un bien réel soient exonérés de toute fiscalité sur une valeur de 3 000 euros d'achat. C'est un danger réel pour les ressources des Etats et une rupture d'égalité entre les citoyens. Nul besoin de s'étonner qu'il soit promu par les courants libertariens, néolibéraux, antisouveraineté, dans le sillage des GAFA, et par certains sympathisants n'ayant qu'une connaissance superficielle de ses modes opératoires et de sa dangerosité.

De Charybde en Scylla

Le bitcoin nous renvoie en fait à la période qui a précédé le développement du crédit, à la fin du XIX^e siècle, celle où l'activité économique était contrainte par la quantité de métal précieux disponible. La généralisation d'un régime de concurrence des monnaies autoriserait à nouveau toutes ses dérives : concurrence excessive entre émetteurs de monnaie, difficulté de change et de convertibilité entre monnaies, procédures de double comptabilité, double affichage du prix des biens et des services, perturbation des calculs économiques, etc. Ce sont précisément ces difficultés qui ont conduit à organiser des systèmes monétaires unifiés autour des banques centrales. Ces systèmes sont certes loin d'être toujours parfaits. Mais est-ce une raison pour tomber de Charybde en Scylla ?

Lire l'analyse : [« Ne jetons pas le bitcoin avec l'eau de la spéculation »](#)

Nulle pensée progressiste en matière économique et sociale ne peut soutenir un instrument qui, aujourd'hui, n'engendre que spéculation, désastre écologique du fait de son mode d'émission et détournement de centaines de milliards de l'économie réelle. Face à cette régression monétaire,

qu'attend-on pour interdire le bitcoin, comme ont déjà été proscrits les produits financiers les plus douteux et les plus dangereux ?

Au minimum, il apparaît aujourd'hui essentiel d'interdire l'investissement des acteurs financiers en bitcoin ou, au moins, l'assortir d'un équivalent de 100 % en fonds propres, d'instaurer un visa obligatoire de l'Autorité des marchés financiers pour les autres crypto-actifs, avant de devoir éponger les dégâts de la prochaine crise. Il est d'urgent d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

¶ **Nicolas Dufrêne** est directeur de l'Institut Rousseau ; **Jean-Michel Servet** est professeur à l'Institut des hautes études internationales et du développement (Genève)

Bientôt la monnaie numérique

E-euro, e-dollar, e-yuan... banques centrales et autorités de régulation se mettent en ordre de bataille pour proposer une alternative à la floraison spéculative des cryptomonnaies privées.

- « Le bitcoin devient un danger pour le système monétaire et financier et pour les citoyens », par Nicolas Dufrêne, directeur de l'Institut Rousseau, et Jean-Michel Servet, professeur à l'Institut des hautes études internationales et du développement (Genève)
- « L'administration Biden pourrait bien mettre fin au rêve libertarien qu'a été pour certains le lancement des cryptomonnaies », par Laurence Nardon, responsable du programme Amérique du Nord de l'Institut français des relations internationales (Ifri)
- « L'euro numérique sera-t-il assez glamour pour s'imposer dans la jungle des moyens de paiement ? », par Bruno Colmant, professeur à l'université de Bruxelles, Charles Cuvelliez, professeur à l'université de Bruxelles et à l'Ecole polytechnique de Bruxelles, et Jean-Jacques Quisquater, professeur à l'université de Louvain, à l'Ecole polytechnique de Louvain et au Massachusetts Institute of Technology
- « Il est important d'avoir un cadre international pour réguler les cryptomonnaies », par Karel Lannoo, président du Centre for European Policy Studies (CEPS, Bruxelles), où il dirige le European

Capital Markets Institute (ECMI) et le European Credit Research
Institute (ECRI)

Nicolas Dufrêne (Economiste) et **Jean-Michel Servet** (Economiste)

Services